



Pessac, le 1er octobre 2024

NOTICE D'INFORMATION



9 jours de randonnée pédestre en Haute Vallée de la Dordogne de Bort-les-Orgues à Argentat-sur-Dordogne du 12 au 22 mai 2025

L'itinéraire ou La Dordogne De Villages en Barrages (= LDDVB) est un circuit de randonnée d'environ 420 km bordant les gorges de la Dordogne, aménagé puis ouvert au public en 2015 pour la rive droite (découverte par l'ASCPA Rando en 2023) et prolongé depuis 2023 par un tracé sur la rive gauche.

C'est celui-ci que nous vous proposons de découvrir cette saison de Bort-les-Orgues à Argentat. Tout en suivant au plus près le parcours original nous avons aménagé tracé et découpage pour des questions de logistique et aussi pour le rendre accessible au plus grand nombre.

Néanmoins et bien que restant à des altitudes modestes (entre 200 et 800 m), ce circuit d'environ 150 km et 4750 m de dénivelé positif (avec une moyenne journalière de 530 m) s'adresse à des randonneurs aguerris.

Nous serons hébergés au même endroit durant tout le séjour au bord du lac de la Valette à Marcillac-la-Croisille. Un minibus nous déposera chaque matin au départ de l'étape et nous reprendra à l'arrivée. Nous n'aurons donc à porter que le sac pour la journée.

L'ASCPA Rando a été déclarée à la préfecture de la Gironde le 30 mai 1994 sous le N° W332000777

Association utilisatrice de l'extension de l'Immatriculation Tourisme fédérale de la Fédération Française de la Randonnée Pédestre 64, rue du Dessous des Berges 75013 Paris N° IM075100382
Tél. 01 44 89 93 90 - fax 01 40 35 85 48 CENTRE D'INFORMATION : tél. 01 44 89 93 93 - fax 01 40 35 85 67

La Fédération Française de la Randonnée Pédestre est une association reconnue d'utilité publique. Agréée et délégataire du Ministère chargé des Sports pour la randonnée pédestre et le Longe Côte.
Membre du Comité National Olympique et Sportif Français et de la Fédération Européenne de la Randonnée Pédestre Code APE : 9319Z - SIRET : 303 588 164 00051.

1. PROGRAMME

Les distances, dénivelés, altitudes, indice d'effort (ibp) et durée de marche (entre 3 et 4 km/h) indiqués ci-dessous sont donnés à titre indicatif (notamment les dénivelés) car calculés à partir de traces théoriques, ils peuvent être légèrement différents de ceux mesurés sur le terrain au moment de la randonnée. Le temps de trajet est également calculé hors pauses.

En fonction de la météo ou d'aléas divers, les étapes décrites ci-après pourront emprunter des variantes.

J1 : Lundi 12 mai 2025, trajet ASCPA - Marcillac-la-Croisille

- Le rendez-vous est fixé à **17 heures** à la station **Marcillac Sport Nature (MSN)** située 10 promenade du Lac - 19320 MARCILLAC-LA-CROISILLE.

Le trajet ne fait pas partie de la prestation. Pour information, en voiture, il y a 270 km (environ 3 heures par A89 et 4 heures par D6089).

Aucun transport en commun ne permet de se rendre sur place, les quelques trains au départ de Brive ou Tulle s'arrêtent à la gare de Corrèze ou à celle d'Eyzen à environ 15 à 20 km de Marcillac-la-Croisille. Un covoiturage est donc conseillé, il appartient à chacun de s'organiser.

- Installation au gîte pour le séjour et dîner

La station est située en pleine nature au bord du lac de barrage de la Valette qui a une superficie de 230ha.

J2 : Mardi 13 mai 2025 de Bort-les-Orgues à Champagnac

Distance **20 km**, dénivelé positif **483 m**, dénivelé négatif **286 m**, ibp **70**, durée +/- **6 h 15**

- Petit déjeuner
- Transport en minibus au départ de la randonnée

Pour cette première journée nous quitterons Bort-les-Orgues par le sud en franchissant la Rhue sur le pont Saint-Thomas pour suivre la D922 que nous quitterons très vite pour le GRP de Sumène Artense que nous croiserons et emprunterons à plusieurs reprises durant ces 9 jours. Nous atteindrons le petit village de Madic pour découvrir la première difficulté de la journée (km 4) et parvenir au village de Malergues (km 6 à 600 m d'altitude). Nous quitterons le GRP pour atteindre Combret (km 8) et descendre pratiquement au niveau de la Dordogne (km 10). Nous délaierons le tracé de la LDDVB pour le retrouver rapidement au village de Saint-Pierre (km 12,5) avant d'attaquer la montée vers le Puy de Lacollange (700 m d'altitude où nos efforts seront récompensés par une superbe vue sur les monts d'Auvergne et le Plomb du Cantal. Nous retrouverons ensuite le GRP (km 16,5) qui nous mènera à Champagnac.

- Retour au gîte en minibus
- Dîner et nuit au gîte

J3 : Mercredi 14 mai 2025 de Champagnac à Veyrières

Distance **11 km**, dénivelé positif **530 m**, dénivelé négatif **527 m**, ibp **63**, durée +/- **4 h 15**

- Petit déjeuner
- Transport en minibus au départ de la randonnée

Départ de Champagnac bourg, anciennement marqué par les « gueules noires » puisqu'une mine y fut exploitée de 1842 à 1959. Le charbon était transporté à dos de mulet jusqu'au pont de Vernejoux pour être ensuite exporté en gabare. C'est cette direction que nous suivrons après avoir traversé les villages de Chassagne et Laccollange où nous quitterons le goudron pour prendre un sentier et une descente technique à fort dénivelé pour déboucher au pont de Vernejoux. Nous longerons un moment la Dordogne avant de

L'A.S.C.P.A Rando a été déclarée à la préfecture de la Gironde le 30 mai 1994 sous le N° W332000777

Association utilisatrice de l'extension de l'Immatriculation Tourisme fédérale de la Fédération Française de la Randonnée Pédestre 64, rue du Dessous des Berges 75013 Paris N° IM075100382
Tél. 01 44 89 93 90 - fax 01 40 35 85 48 CENTRE D'INFORMATION: tél. 01 44 89 93 93 - fax 01 40 35 85 67

La Fédération Française de la Randonnée Pédestre est une association reconnue d'utilité publique. Agréée et délégataire du Ministère chargé des Sports pour la randonnée pédestre et le Longe Côte.
Membre du Comité National Olympique et Sportif Français et de la Fédération Européenne de la Randonnée Pédestre Code APE : 9319Z - SIRET : 303 588 164 00051.

remonter sur la D15 que nous suivrons un moment avant de la quitter en suivant le GRP. Nous traverserons le ruisseau de Chenuscle avant d'entamer une longue montée caillouteuse à fort dénivelé avant d'atteindre Seyviolle et Veyrières.

- Retour au gîte en minibus
- Dîner et nuit au gîte

J4 : Jeudi 15 mai 2025 de Veyrières à Vendès

Distance 17 km, dénivelé positif 488 m, dénivelé négatif 724 m, ibp 73, durée +/- 5 h 30

- Petit déjeuner
- Transport en minibus au départ de la randonnée

Départ de Veyrières par une petite route menant vers le lieu-dit « Les Barrières » où nous retrouverons après quelques centaines de mètres le GRP de Sumène-Artense se confondant avec la trace LDDVB. Après avoir franchi le ruisseau de l'Étang (km 3) nous entamerons une sévère montée à 19 % sur une piste caillouteuse à travers la forêt domaniale de la Chapelle. Au km 4, nous quitterons la LDDVB pour suivre le GRP. Nous la retrouverons bien vite à Furlanges. Après avoir longé le flanc du Puy du Mas nous descendrons vers le Mas et bifurquerons à droite en suivant la trace qui nous mène au pic de Charlus (606 m) et à son magnifique panorama à 360° embrassant les gorges de la Dordogne et les monts du Cantal. Après « La Bessarlade » nous retrouverons une route goudronnée que nous quitterons au km 13,3 pour nous hisser sur la voie verte (ancienne voie ferrée en provenance de Bort-les-Orgues). Nous franchirons le viaduc de Bassignac avant de disparaître pendant les 575 m du tunnel de Parensol (prévoir une « petite laine ») pour réapparaître à 1,7 km de Vendès et de son imposant viaduc enjambant la Sumène.

- Retour au gîte en minibus
- Dîner et nuit au gîte

J5 : Vendredi 16 mai 2025 de Vendès à Arches

Distance 12 km, dénivelé positif 548 m, dénivelé négatif 324 m, ibp 65, durée +/- 4 h 15

- Petit déjeuner
- Transport en minibus au départ de la randonnée

Nous quitterons Vendès par le sud pour rejoindre Champleix (km 1,7) et son village de vacances. Difficile d'imaginer que ce paisible lieu de villégiature est une ancienne cité minière reconvertie et que 2 puits de mine furent exploités ici jusqu'aux années 1950 à l'époque où le Massif central était un important bassin minier. Une succession de dénivelés positifs et négatifs nous mèneront jusqu'à Embrassac. A la sortie du village nous rentrerons dans le bois du même nom et traverserons prudemment le très encaissé ruisseau de Bêteille avant de remonter par une courte mais sévère pente pour sortir du bois et rejoindre Les Roches puis Arches.

- Retour au gîte en minibus
- Dîner et nuit au gîte

J6 : Samedi 17 mai 2025 de Arches à Chalvignac

Distance 18 km, dénivelé positif 689 m, dénivelé négatif 769 m, ibp 85 durée +/- 6 h 15

- Petit déjeuner
- Transport en minibus au départ de la randonnée

Journée la plus difficile du séjour puisque notre trace regroupera des portions d'étape réparties sur 3 journées du découpage LDDVB. Nous quitterons Arches en tournant de suite à droite après la mairie direction Falgères où nous retrouverons la trace de la LDDVB que nous suivrons jusqu'au village des Andrieux. Nous bifurquerons à droite sur la D 38 durant 3 km jusqu'au village de Vezac et rejoignons la trace LDDVB que nous suivrons ensuite toute la journée. Nous quitterons le goudron pour un chemin descendant vers l'ancien couvent des Thébaïdes, (km 7) aujourd'hui propriété de la commune d'Arches qui

L'A.S.C.P.A Rando a été déclarée à la préfecture de la Gironde le 30 mai 1994 sous le N° W332000777

Association utilisatrice de l'extension de l'Immatriculation Tourisme fédérale de la Fédération Française de la Randonnée Pédestre 64, rue du Dessous des Berges 75013 Paris N° IM075100382
Tél. 01 44 89 93 90 - fax 01 40 35 85 48 CENTRE D'INFORMATION: tél. 01 44 89 93 93 - fax 01 40 35 85 67

La Fédération Française de la Randonnée Pédestre est une association reconnue d'utilité publique. Agréée et délégataire du Ministère chargé des Sports pour la randonnée pédestre et le Longe Côte.
Membre du Comité National Olympique et Sportif Français et de la Fédération Européenne de la Randonnée Pédestre Code APE : 9319Z - SIRET : 303 588 164 00051.

projetée de le transformer en centre culturel. Nous descendrons vers la Dordogne et la D 682 que nous traverserons pour franchir le Labiou sur une passerelle et entamer une montée de 2 km qui nous mènera aux ruines de Miremont, point culminant de la journée (635 m). Nous continuerons vers Bellauride en empruntant à gauche un chemin s'enfonçant dans un bois pour franchir la passerelle du ruisseau de l'Étang (km 12,78). Au km 15 nous retrouverons le goudron au port de Lauzenac avant de le quitter au bout de 600 m pour suivre un chemin en sous-bois qui, dans un dernier effort, nous mènera à Chalvignac.

- Retour au gîte en minibus
- Dîner et nuit au gîte

J7 : Dimanche 18 mai 2025 de Chalvignac à Auriac

Distance **17 km**, dénivelé positif **637 m**, dénivelé négatif **541 m**, ibp **73**, durée +/- **5 h 45**

- Petit déjeuner
- Transport en minibus au départ de la randonnée

Nous débuterons l'étape du jour en suivant le « chemin des oiseaux », un sentier ornithologique aménagé pour observer de nombreuses espèces telles que le milan royal, le hibou grand-duc, le faucon pèlerin, grand corbeau et autres hirondelles des roches. Il nous réservera aussi de saisissants points de vue sur le barrage de l'Aigle. Nous poursuivrons notre descente pour arriver à Aynes, quasi-désertique de nos jours, alors qu'entre 1935 et 1945 durant la construction du barrage c'était une ville-champignon qui accueillait plus de 1200 habitants de toutes nationalités. Nous continuons sur la D 105 pour franchir l'Auze et arriver à Laferrière avant de quitter la D 978 pour entamer une sévère rampe qui nous mènera à la croix de Charel et au Rognadour (568 m). De là nous suivrons un sentier pour rattraper la D 75 jusqu'à Longuechaux et Auriac.

- Retour au gîte en minibus
- Dîner et nuit au gîte

J8 : Lundi 19 mai 2025 de Auriac à Bassignac-le-Haut

Distance **16 km**, dénivelé positif **456 m**, dénivelé négatif **517 m**, ibp **62**, durée +/- **5 h 15**

- Petit déjeuner
- Transport en minibus au départ de la randonnée

Nous quitterons Auriac pour retrouver un chemin ancestral bordé de pierres sèches à proximité du village de Lalo. A la sortie de celui-ci nous pourrions découvrir de belles vues sur les monts d'Auvergne. Nous poursuivrons notre descente surplombant d'abord le confluent de la Dordogne et de la Luzège puis le fleuve lui-même jusqu'au km 10 et à la D 13. Nous tournerons le dos au pont de Chambon permettant la liaison avec la rive droite et suivrons la D 13 sur 700 m avant d'obliquer à droite pour suivre au plus près le cours de la Dordogne jusqu'au km 14 avant d'aborder la difficile remontée vers Bassignac-le-Haut, seule difficulté du jour.

- Retour au gîte en minibus
- Dîner et nuit au gîte

J9 : Mardi 20 mai 2025 de Bassignac à Feyt

Distance **17 km**, dénivelé positif **366 m**, dénivelé négatif **422 m**, ibp **57**, durée +/- **5 h 00**

- Petit déjeuner
- Transport en minibus au départ de la randonnée
- Nous quitterons Bassignac en empruntant un sentier qui nous ramènera très vite sur le bord de la Dordogne. Les loups étaient autrefois fréquents en Corrèze, c'est pourquoi subsiste encore un ancestral « trou du loup » (km 3) qui n'était toutefois qu'une simple fosse mais prudence quand même... Nous longerons ensuite le chemin de rive jusqu'au ruisseau de Morel que nous franchirons

L'A.S.C.P.A Rando a été déclarée à la préfecture de la Gironde le 30 mai 1994 sous le N° W332000777

Association utilisatrice de l'extension de l'Immatriculation Tourisme fédérale de la Fédération Française de la Randonnée Pédestre 64, rue du Dessous des Berges 75013 Paris N° IM075100382
Tél. 01 44 89 93 90 - fax 01 40 35 85 48 CENTRE D'INFORMATION: tél. 01 44 89 93 93 - fax 01 40 35 85 67

La Fédération Française de la Randonnée Pédestre est une association reconnue d'utilité publique. Agréée et délégataire du Ministère chargé des Sports pour la randonnée pédestre et le Longe Côte.
Membre du Comité National Olympique et Sportif Français et de la Fédération Européenne de la Randonnée Pédestre Code APE : 9319Z - SIRET : 303 588 164 00051.

sur une passerelle. Nous remonterons ensuite franchement dans le bois de Rive jusqu'au village de Le Rieu (502 m) où nous trouverons le tracé du GRP de la Xaintrie blanche. Nous poursuivrons vers Barbot et traverserons la D 75 en direction du camping du lac de Feyt et nous terminerons cette étape en faisant le tour du lac.

- Retour au gîte en minibus
- Dîner et nuit au gîte

J10 : Mercredi 21 mai 2025 de Feyt à Argentat

Distance **19 km**, dénivelé positif **553 m**, dénivelé négatif **854 m**, ibp **79**, durée +/- **6 h 15**

- Petit déjeuner
- Transport en minibus au départ de la randonnée

Nous débuterons cette dernière étape en démarrant du point coté 502 en direction de Le Chastang. Nous descendrons ensuite vers la D 29 où nous retrouverons les traces du GRP d'hier que nous suivrons jusqu'à Argentat. Après environ 700 m sur la D 29, nous la quitterons au km 2,75 km pour nous engager sur un sentier qui nous conduira à la chapelle du Roc. Nous emprunterons ensuite une passerelle pour traverser la Glane de Servières avant de suivre un chemin de croix débouchant sous un porche entre l'église et le château de Servières, ancien préventorium reconverti en maison d'accueil spécialisé. Nous quitterons Servières pour rattraper un sentier menant au moulin de Goulat et nous suivrons le GRP vers La Viallette et Le Sirieix. Au km 12,7 nous bifurquerons à droite vers Charlannes en suivant la trace de notre GRP qui se nomme désormais GRP de la Xaintrie noire. Nous retrouverons le goudron à Patira puis la D 29 direction Croisy en profitant de belles vues depuis le barrage du Sablier. Arrivés à Croisy nous emprunterons un sentier en surplomb de la départementale qui nous mènera directement à Argentat, terme de ces 9 journées de randonnées.

- Retour au gîte en minibus
- Dîner et nuit au gîte

J11 : Jeudi 22 mai 2025 trajet Marcillac-la-Croisille - Pessac

- Petit déjeuner
- Nettoyage et libération des chambres ou des dortoirs
- Fin de la prestation

La prestation se termine là, comme pour le trajet aller, **le trajet retour n'en fait pas partie.**

2. HÉBERGEMENT

Nous serons hébergés en un seul et même endroit durant tout le séjour à la station **Marcillac Sport Nature (MSN)** au bord du lac de la Valette située 10 promenade du Lac - 19320 **MARCILLAC-LA-CROISILLE**.

La station a une capacité d'accueil de 64 personnes soit en chambre de 4 soit en dortoirs indépendants de 8 ou 12 équipés de lits individuels superposés. Notre hébergement sera soit en chambre soit en dortoir suivant le type d'activité des autres groupes présents en même temps que nous.

Les petits déjeuners et dîners seront pris à la station qui préparera aussi les pique-niques du midi.

3. MODALITÉS DU SEJOUR

Nombre de participants :

16 personnes maximum, 8 personnes minimum.

Conditions :

- Etre adhérent à l'ASCPA randonnée pédestre pour l'année 2024-2025,
- Etre licencié (licence avec responsabilité civile 2024-2025),
- Etre apte médicalement à la randonnée pédestre en moyenne montagne,
- S'engager à respecter les contraintes sanitaires en vigueur au départ de la sortie,
- Etre capable 9 jours de suite de randonner sur des distances comprises entre 11 et 20 km, des dénivelés positifs cumulés de 300 à 700 m soit des ibp de 57 à 90,
- Etre équipé pour la randonnée en zone montagneuse,
- Partager et participer à la vie du groupe toute la durée du séjour.

Matériel nécessaire :

- chaussures de randonnée adaptées à la montagne (tige haute, rigides à semelle plutôt dure, étanches, etc.).
- des bâtons (facultatifs mais recommandés),
- le sac à dos contenant :
 - votre licence, carte d'identité, carte vitale, pass'sanitaire (si exigé),
 - votre fiche de renseignements d'urgence actualisée,
 - une couverture de survie,
 - une trousse individuelle de secours, adaptée à vos besoins et contenant, outre vos éventuels médicaments, le nécessaire permettant de faire face aux petits tracas (ampoules, coupures, piqûres, etc...),
 - des vêtements de randonnée adaptés à tous les temps (vent, froid, orage, pluie, chaleur, etc.),
 - 1,5 l d'eau minimum,
 - nécessaire pour le pique-nique (boîte, couverts, gobelet),
 - aliments énergétiques.
- le sac de voyage contenant :
 - vos effets personnels pour la durée de la sortie,
 - sac de couchage et drap de sac. Des couvertures ou couettes peuvent être fournies moyennant un supplément,
 - nécessaire de toilette, serviette, lampe frontale (conseillée),
 - chaussures légères pour l'hébergement

4. COUT DU SEJOUR

Prix par personne : 610 €

➤ Ce prix comprend :

- L'hébergement en pension complète, du dîner du 1^{er} jour au petit-déjeuner du dernier jour,
- L'accompagnement des randonnées par un animateur de l'association,
- La taxe de séjour,
- Le transport au départ de chaque randonnée et le retour vers le gîte en fin de journée,
- La contribution immatriculation tourisme.

➤ Ce prix ne comprend pas :

- La souscription aux assurances facultatives : « annulation et interruption de voyage », « bagages », « assistance voyageur ». (voir notice d'assurance sur le site internet du club),
- Les covoiturages (prix déterminés par les conducteurs),
- Les aliments énergétiques (barres de céréales, fruits secs, pâtes de fruits, chocolat) que vous mettrez dans votre sac,
- Les boissons consommées à l'hébergement et non comprises dans les repas.
- Les dépenses personnelles,
- Le prêt de couvertures ou de couettes
- D'une manière générale, tout ce qui n'est pas indiqué comme compris.

5. INSCRIPTION

Préinscription :

Par mail à d.peyran@free.fr en précisant : nom, prénom, n° de licence, volontariat éventuel pour prendre voiture personnelle et si oui nombre de places proposées pour un covoiturage éventuel.

Date limite de préinscription : 27/10/2024

Si nécessaire, une liste d'attente sera établie.

Inscription :

Votre inscription sera définitive lorsque vous aurez renvoyé votre bulletin d'inscription signé, accompagné du paiement de l'acompte et des éventuelles primes d'assurance facultatives.

Inscription avant le **17/11/2024**

6. PAIEMENT

Le paiement du séjour peut se faire :

- par chèques à l'ordre de l'ASCPA randonnée pédestre et envoyés à l'adresse indiquée sur le mail d'envoi du bulletin d'inscription :
 - Un chèque d'acompte de **240 €** encaissé à l'inscription, le **17/11/2024**
 - Un chèque de solde de **370 €** encaissé le **06/04/2025**
 - Un chèque de pour les primes d'assurance facultative, encaissé à l'inscription.

Nota : Pour simplifier la tâche des organisateurs, joindre lors de votre inscription les 2 ou 3 chèques (acompte, solde, prime assurance éventuellement), le solde ne sera pas encaissé avant le **06/04/2025**.

- Le paiement par carte bancaire vous permettant de bénéficier des garanties « voyages » dont les niveaux de couverture varient d'une carte à l'autre, est en cours d'étude. Dans l'éventualité de mise en œuvre avant le 27/10, les modalités seront précisées dans le mail d'envoi du bulletin d'inscription.

7. CONDITIONS D'ANNULATION DE L'INSCRIPTION

Toute annulation postérieure à l'inscription ne donnera lieu à aucun remboursement des sommes dues aux échéances définies ci-dessus dans le cadre d'un paiement par chèques.

- Annulation entre le **17/11/2024**, et le **06/04/2025**, le montant de l'acompte est conservé.
- Annulation après le **06/04/2025**, la totalité du montant du séjour est conservée.

Dans le cas de paiement par carte bancaire seules les sommes versées au-delà du montant de l'acompte seront remboursées pour toute annulation entre le **17/11/2024**, et le **06/04/2025**.

8. CESSION DU SEJOUR

Au moins 7 jours avant le départ, un voyageur peut céder son séjour à un autre membre de l'ASCPA Rando remplissant les mêmes conditions que lui. Il en informera alors immédiatement et formellement l'organisateur. Le participant remplaçant (cessionnaire) devra remplir aussitôt un bulletin d'inscription en double exemplaire et s'acquitter sans délai du montant du séjour et éventuellement des primes d'assurances facultatives. Les sommes versées par le cédant lui seront remboursées après déduction de la contribution EIT et UEIT, des primes d'assurances éventuellement souscrites, du surcoût des éventuelles options, et des éventuels frais administratifs associés au changement de participant.

9. ASSURANCES FACULTATIVES

Vous aurez la possibilité de souscrire, lors de l'inscription définitive, aux assurances individuelles facultatives au moyen du bulletin de souscription assurances mis à votre disposition au moment de l'envoi du bulletin d'inscription.

Les conditions générales de vente sont disponibles sur le site internet du club (<https://ascpando.com/sorties-decouverte/>)

10. RESPONSABLES DE LA SORTIE

Daniel PEYRAN et Thierry SONIER

11. CORRESPONDANT TOURISME

Thierry SONIER

L'A.S.C.P.A Rando a été déclarée à la préfecture de la Gironde le 30 mai 1994 sous le N° W332000777

Association utilisatrice de l'extension de l'Immatriculation Tourisme fédérale de la Fédération Française de la Randonnée Pédestre 64, rue du Dessous des Berges 75013 Paris N° IM075100382
Tél. 01 44 89 93 90 - fax 01 40 35 85 48 CENTRE D'INFORMATION: tél. 01 44 89 93 93 - fax 01 40 35 85 67

La Fédération Française de la Randonnée Pédestre est une association reconnue d'utilité publique. Agréée et délégataire du Ministère chargé des Sports pour la randonnée pédestre et le Longe Côte.
Membre du Comité National Olympique et Sportif Français et de la Fédération Européenne de la Randonnée Pédestre Code APE : 9319Z - SIRET : 303 588 164 00051.